

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
de la réunion du mercredi 3 mai 2023

Président	Patrice VERGRIETE
Secrétaire	Rémy BECUWE

ORDRE DU JOUR

I **Approbation** des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 02/12/2022 et du 02/02/2023

II **DELIBERATIONS**

ACTION FONCIÈRE

1. Dunkerque - site Marine - Opération "Les docks de la marine" - cession au profit de la SPAD
2. Dunkerque - ZAC du Grand Large - rue du Maréchal Leclerc - cession au profit de S3D
3. Dunkerque/Malo-les-Bains- rue de Douai - résidence le Dyck - cession au profit de M. et Mme Arnaud Tondeur
4. Dunkerque/Malo-les-Bains- rue de Douai - résidence le Dyck - cession au profit de M. Aubin Abeele
5. Dunkerque/Petite-Synthe - 11 rue de la Bastille - cession au profit de M. Dominique Vanlerberghe
6. Dunkerque/Petite-Synthe - impasse Ruy Blas - désaffectation et déclassement du domaine public
7. Dunkerque - rue Militaire -Bastion 28 - désaffectation et déclassement du domaine public du lot de volume "bâti"

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

8. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 13 avril 2023

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

9. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 13 avril 2023

FINANCES

10. Vote des taux d'imposition 2023 - Confirmation
11. Etat complémentaire des subventions

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

12. Politique de la Ville : programmation 2023

ECONOMIE TOURISME

13. Approbation de la charte des terrasses de la Digue
14. Sous-traité de plage - lot n°7 - changement d'exploitant - demande de la SAS REDROCK34

PERSONNEL

15. Ajustement du tableau des effectifs

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

16. Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement

III **DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE**

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DE REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 26 avril 2023
pour la séance du mercredi 3 mai 2023

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Monsieur Frédéric VANHILLE	Adjoint au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Elisabeth LONGUET	Adjointe au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée (arrivée à 19h05)
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Monsieur Jean-Philippe TITECA	Conseiller municipal
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Monsieur Jean-François JOLY	Conseiller municipal
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Marie SIMATI	Conseillère municipale
Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI	Conseillère municipale
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Josseran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Anne THOREL	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Monsieur Philippe EYMERY	Conseiller municipal
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal
Madame Sylvie MALLET	Conseillère municipale
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom: Madame Leïla NAIDJI à Monsieur Josseran FLOCH, Monsieur Johan BODART à Monsieur Fabrice BAERT, Monsieur Gérard GOURVIL à Madame Catherine VANDORME, Madame Virginie VARLET à Monsieur Alain SIMON, Madame Anne-Marie FATOU à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Madame Danièle BELE-FOUQUART à Monsieur Nelson KADRI, Monsieur Michel NAOUR à Monsieur Davy LEMAIRE, Madame Patricia VERRAES à Madame Catherine SERET, Madame Zoé CARRE à Monsieur Jean BODART.

Monsieur le Maire :

Mesdames et messieurs bonjour, il est 18h15, je déclare ouverte cette séance du conseil municipal. Je donne la parole à monsieur Rémy Bécuwe pour l'appel.

(Appel)

Merci, monsieur Bécuwe. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

Au nom de notre conseil, je présente nos plus sincères condoléances aux familles et amis de Monsieur Bernard Deseure. Ancien agent municipal, responsable des cuisines scolaires de Dunkerque, il était engagé dans la vie publique depuis des années. Politiquement, comme adjoint au maire d'Armbouts-Cappel et comme conseiller communautaire. Il était aussi impliqué dans plusieurs associations dunkerquoises : ancien président de la Société d'Entraide du Personnel Municipal, ancien trésorier du comité de coordination des associations patriotiques, et président d'honneur de l'Amicale des anciens et amis du 110^e régiment d'infanterie.

Nos pensées accompagnent également les proches de monsieur Yves Cazeel. Ancien marin et contrôleur des douanes, chevalier du Mérite maritime, Yves Cazeel était avant tout une figure du carnaval et de la philanthropie dunkerquoise en tant que membre des Corsaires. Vice-président du longe-côte, membre de l'ACRA, de l'AMMAC, des amis du Musée Portuaire, de l'Océan modélisme, de la chorale Ensemble, ou bien encore de l'association du front de libération de Dunkerque, Yves Cazeel avait lui aussi un profond attachement à la vie associative. Il était connu et apprécié de tous.

Leur disparition est une grande perte pour notre ville et pour tous les Dunkerquois.

Depuis notre dernier conseil, l'actualité de notre ville a été évidemment marquée par l'incroyable saison carnavalesque que nous avons vécue. Un moment de retrouvailles intenses, autour des bandes et des bals ; une année de records, en particulier au moment du jet de harengs avec plus de 70 000 personnes décomptées dans les rues de la ville. Cette saison 2023 restera sans aucun doute inoubliable.

Le théâtre de la Basse-Ville a rouvert ses portes, avec la « Compagnie s'appelle reviens ». En devenant « le Bercail », cette scène rappelle notre volonté d'ouvrir à Dunkerque des espaces artistiques où la culture se démocratise au profit de tous.

C'était aussi la première édition de la fête du végétal au parc Coquelle. Le marché, les ateliers et les animations autour du végétal ont animé tout un week-end de rencontres et de partage dans ce lieu emblématique de Rosendaël, où nous venons de lancer pour deux ans les travaux de préservation patrimoniale du château Coquelle.

Avec le retour des beaux jours, nous avons lancé ce samedi le printemps de la place Jean-Bart. L'affluence du rassemblement de véhicules anciens organisé ce samedi par l'APACAD et le Club Vintage atteste de l'engouement autour de ce type d'animations et des dynamiques de retombées positives dont bénéficient ainsi nos commerçants en centre-ville. J'ai pu en constater, moi-même l'effet ce midi en échangeant avec eux.

Nous avons aussi eu le plaisir de dévoiler la programmation 2023 de notre festival La Bonne Aventure. Lorenzo, Adé et Juliette Armanet sont les têtes d'affiche de cette 6^e édition qui lancera la saison estivale de la station balnéaire sous les meilleurs auspices.

Après deux ans d'attente, la nouvelle avenue de la Mer est rouverte à la circulation. Une conception avec les riverains pour plus de place aux piétons, aux cyclistes, au végétal, et un tout nouveau parvis apaisé pour l'entrée de l'école de la Mer. Du boulevard de la République jusqu'au poste bleu, c'est une vraie belle entrée de plage désormais, qui offre confort et sécurité à tous les usages de la route.

Sur la digue de Malo-les-Bains, la métamorphose continue et les premiers beaux jours de printemps nous ont permis d'en découvrir les nouvelles installations. Dallage, terrasses, éclairage... La digue de demain fait déjà l'unanimité, tant chez les promeneurs que chez les commerçants. Quelle fierté de voir cette balade appréciée de tous les Dunkerquois devenir un facteur d'attractivité supplémentaire pour notre ville, et surtout, tout simplement, un élément contributeur du plaisir de vivre à Dunkerque.

I Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 02/12/2022 et du 02/02/2023**Monsieur le Maire :**

J'en viens à présent à notre ordre du jour. Vous avez reçu les procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 2 décembre 2022 et du 2 février 2023, avez-vous des observations ? Allez-y, monsieur Eymery vous avez la parole.

Monsieur Eymery :

Oui monsieur le Maire, chers collègues, d'abord sur le procès-verbal du conseil municipal du vendredi 2 décembre en page 13, non plus exactement en page 12, je disais : « L'ensauvagement de la société, la barbarie qui se développe au quotidien devant nos yeux, constitue un appel aux consciences pour restaurer la tranquillité dans notre pays, c'est assurément une action qui demande la participation du plus grand nombre à cet effort », et il est marqué « physique » alors que j'avais dit « à cet effort civique », puisque je faisais référence aux voisins vigilants et aux autres actions menées. Et puis peut-être que cette approbation peut être l'occasion, lorsque des propos inexacts, voire mensongers ont été proférés de les retirer et je pense ici aux propos de l'adjointe à la sécurité qui en page 13, je cite, « et vous venez de mettre en cause dans vos propos, monsieur Eymery, la justice ». Or tout à chacun, en particulier tous les membres du conseil municipal qui ont pu lire ce PV, peuvent voir que dans les pages précédentes sur cette délibération relative à la convention de la police municipale et de la police nationale, qu'à aucun moment, strictement à aucun moment, je n'ai cité la justice, je n'ai prononcé le mot de justice, donc je n'ai mis en cause la justice. Je pense qu'il serait bon de mettre à profit ce PV pour corriger. On dit souvent « faute avouée à moitié pardonnée » ou plus poétiquement, Goethe disait : « La honte ce n'est pas de tomber, c'est de rester à terre », je pense que ça peut être l'occasion pour l'adjointe de retirer ce propos dont le PV, lui-même, montre qu'il est mensonger en me prêtant des propos que je n'ai pas tenus.

De la même manière, concernant le procès-verbal du 2 février, monsieur le Maire, à l'occasion de la délibération relative à la débaptisation de la rue Thiers, nous nous étions exprimés, je m'étais d'ailleurs exprimé pour le groupe de manière, me semble-t-il, très consensuelle, voir en tout cas, j'affirmais notre respect des différentes opinions, que l'histoire de notre pays est un tout et qu'on ne peut pas, je veux dire, la couper. Vous avez dans votre réponse d'abord voulu créer un amalgame, c'est le recours habituel au point Godwin, donc tout à fait anachronique. Et d'ailleurs mon collègue Duval a voulu intervenir, vous ne l'avez pas laissé ce loisir, alors que vous l'avez mis en cause personnellement, vous parliez là encore de nazisme, de fascisme et vous avez exprimé très concrètement que dans les noms que vous souhaitez donner, comme d'autres membres de votre majorité, dans les noms que vous allez peut-être à l'avenir encore supprimer, il y a cette volonté, en quelque sorte, d'invisibiliser au regard des Dunkerquois, des personnages qui ont été des personnages illustres que l'on conteste ou pas, comme un président de la République, de les retirer de la vue des Dunkerquois, faire oublier une partie de leur histoire. Ce projet, je le dis, nous le disons il est proprement totalitaire.

Soyez bien conscient, monsieur le Maire que face à cette attaque des libertés, face à ces négations de ce qui fonde notre civilisation, c'est-à-dire le libre débat d'opinions et puis la prise en compte de notre histoire dans sa complétude, vous nous trouverez toujours en face de vous, car nous sommes, nous le revendiquons, des héros revendiqués de la liberté, des libertés concrètes et c'est cela qui fait aussi que je pense que nous nous opposons sur un certain nombre de sujets.

Monsieur le Maire :

Très bien. Sur la première remarque on va corriger « physique » par « civique », pour tout le reste je vois qu'il y a beaucoup de verbiages et puis je vais vous dire une chose, monsieur Eymery, je suis beaucoup plus fier des valeurs que je porte que les vôtres. Voilà ce sera ma réponse. Etes-vous d'accord avec le procès-verbal corrigé avec « civique » à la place de « physique » ? Je vous en remercie.

La parole est à monsieur Alain Simon, numéros 1 à 7.

II DELIBERATIONS**ACTION FONCIÈRE****1.- Dunkerque - site Marine - Opération "Les docks de la marine" - cession au profit de la SPAD**

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

Un projet mixte immobilier est envisagé sur le site dit « de la Marine » appartenant en majeure partie à la Ville et à la CUD. A ce titre, la Communauté Urbaine de Dunkerque a consenti une concession d'aménagement à la Société Publique de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD).

Le principe de cession des emprises concernées par cette opération a été validé successivement par le conseil municipal en décembre 2016 et mars 2017. Ces emprises ont été désaffectées et déclassées du domaine public en septembre, décembre 2016 et juin 2022.

La cession du site a lieu en deux phases.

La première phase a été opérée en octobre dernier (plan ci-joint), suite à la délibération du conseil municipal du 22 septembre 2022.

Il vous est désormais proposé de décider la cession du solde des terrains du site Marine propriété de la Ville au profit de la SPAD.

Aussi vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider la cession au profit de la SPAD des immeubles bâtis et non bâtis sis à Dunkerque, place Emile Bollaert, rue Wilson, rue des Fusiliers Marins, cadastrés AP8 pour partie (666 m²), AP421 pour partie (203 m²), AP422 (560 m²), AP447 pour partie (17m²), YB27 (763 m²), lot de volume 1 de YB220 (82 m²), YB221 (7654 m²), tels que repris au plan ci-joint ; soit une surface totale de 9 945 m²,
- au vu de l'avis du service des Domaines, dire que la cession aura lieu au prix d'un million cinq cent cinquante mille euros (1 550 000,00 euros) hors taxes, TVA en sus en cas d'assujettissement légal à la charge de l'acquéreur ;
- dire que les frais afférents à cette cession, en ce compris les frais de notaire et de géomètre, seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser l'acquéreur à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ;
- autoriser Monsieur le Maire, son adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents à ce projet.

Avis favorable en date du 14/04/23 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

2.- Dunkerque - ZAC du Grand Large - rue du Maréchal Leclerc - cession au profit de S3D

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

Dans le cadre d'une concession d'aménagement accordée par la CUD à la Société Du Développement du Dunkerquois (S3D), un projet de construction d'immeubles de logements et de commerces est envisagé sur le secteur dit « ZAC du Grand Large » à Dunkerque, avenue des Bancs de Flandre.

Une partie de l'emprise foncière concernée par cette opération, d'une surface de 650 m² à extraire de la parcelle cadastrée A10880, appartient à la Ville, telle que reprise au plan ci-joint.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il est nécessaire de céder à S3D le bien repris ci-avant, déclassé par délibération du conseil municipal en date du 2 février 2023.

Aussi vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider la cession de l'emprise foncière extraite de la parcelle cadastrale A1880 (650 m²) au profit de la S3D ;
- au vu de l'avis des Domaines, dire que la cession aura lieu au prix de 15 600 euros hors taxes, TVA en sus en cas d'assujettissement légal à la charge de l'acquéreur ;
- dire que les frais afférents à cette cession, en ce compris les frais de notaire et de géomètre, seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire, son adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents à ce projet.

Avis favorable en date du 14/04/23 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

3.- Dunkerque/Malo-les-Bains- rue de Douai - résidence le Dyck - cession au profit de M. et Mme Arnaud Tondeur

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire de 37 emplacements de parking au sein de la résidence Le Dyck, cadastrée BV0242, sise rue de Douai à Dunkerque, secteur de Malo-les-Bains.

Libres d'occupation, ces emplacements ont été désignés en 2006 comme biens cessibles, ne représentant plus d'intérêt pour la collectivité.

Le conseil municipal a décidé le 22 septembre 2022 de céder plusieurs places de stationnement au profit de M. Abeele (4 places) et au profit de M. Tondeur (9 places).

Depuis, monsieur Abeele a informé la Ville qu'il ne voulait plus acheter qu'une seule place, au vu des charges foncières et de copropriété trop lourdes.

Monsieur Tondeur a quant à lui souhaité modifier son projet d'achat, en raison du coût des aménagements envisagés et demande désormais à acquérir les emplacements 1, 2, 3, 23, 24, 25, 26 et 104 (soit 8 lots au lieu de 9 comme convenu initialement).

Aussi vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider de la cession au profit de monsieur et madame Arnaud Tondeur des 8 lots sus-désignés et les quotes-parts des parties communes y attachées ;
- au vu de l'avis des Domaines, décider que cette cession aura lieu au prix de 19 710 euros pour l'ensemble de ces 8 lots n°1, 2, 3, 23, 24, 25, 26 et 104 et parties communes attachées ;
- décider que les frais afférents à cette cession, en ce compris les frais de notaire, seront pris en charge par l'acquéreur.
- autoriser Monsieur le Maire, son adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents à ce projet.

Avis favorable en date du 14/04/23 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

4.- Dunkerque/Malo-les-Bains- rue de Douai - résidence le Dyck - cession au profit de M. Aubin Abeele

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire de 37 emplacements de parking au sein de la résidence Le Dyck, cadastrée BV0242, sise rue de Douai à Dunkerque, secteur de Malo-les-Bains.

Libres d'occupation, ces emplacements ont été désignés en 2006 comme biens cessibles, ne représentant plus d'intérêt pour la collectivité.

Le conseil municipal a décidé le 22 septembre 2022 de céder plusieurs places de stationnement au profit de M. Abeele (4 places) et au profit de M. Tondeur (9 places).

Depuis, monsieur Abeele a informé la Ville que, au vu des charges foncières et de copropriété trop lourdes, il ne souhaite plus acheter qu'une seule place, le lot n° 34, au lieu des 4 convenues initialement.

Aussi vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider de la cession au profit de monsieur Aubin Abeele du lot sus-désigné et les quotes-parts des parties communes y attachées ;
- au vu de l'avis des Domaines du 5 avril 2023, décider que cette cession se fera au prix de 2 500 euros ;
- décider que les frais afférents à cette vente, en ce compris les frais de notaire, seront pris en charge par l'acquéreur ;

- autoriser Monsieur le Maire, son adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents à ce projet.

Avis favorable en date du 14/04/23 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

5.- Dunkerque/Petite-Synthe - 11 rue de la Bastille - cession au profit de M. Dominique Vanlerberghe

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire d'un immeuble à usage mixte sis à Dunkerque/Petite-Synthe, 11 rue de la Bastille.

Libre d'occupation, cet immeuble a été désaffecté et déclassé du domaine public par délibération en date du 2 février 2023 et désigné comme bien cessible.

Dans le cadre de la commercialisation de ce bien, monsieur Dominique Vanlerberghe a manifesté son intérêt pour son acquisition au prix de 120 000 euros, pour en faire sa résidence principale.

Aussi vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider la cession de l'immeuble bâti et non bâti, sis à Dunkerque/Petite-Synthe, 11 rue de la Bastille cadastré 460AN0766, d'une surface au sol et selon cadastre de 340 m² au profit de Monsieur Dominique Vanlerberghe ;
- au vu de l'avis des Domaines en date du 26 janvier 2022, dire que cette cession aura lieu au prix de cent vingt mille euros (120 000,00 €) ;
- décider que la vente se réalisera aux conditions suivantes : conditions particulières d'usage d'habitation, de résidence principale, d'exclusion d'usage de location de tourisme, de servitudes et à la condition suspensive d'obtention d'un permis de construire portant sur la réalisation de travaux et de changement de destination ;
- dire que les frais afférents à cette vente, en ce compris les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire, son adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents à ce projet.

Avis favorable en date du 14/04/23 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

6.- Dunkerque/Petite-Synthe - impasse Ruy Blas - désaffectation et déclassement du domaine public

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire d'une bande de terrain cadastrée 460AI0658, sise à Dunkerque, secteur de Petite-Synthe, impasse Ruy Blas.

La parcelle concernée, d'une surface de 74 m², est un délaissé sans usage particulier.

Aussi vous est-il demandé de bien vouloir :

- constater que l'emprise foncière sus-désignée n'est plus affectée au public ou à un service public ;
- décider son déclassement du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire, son adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents à ce projet.

Avis favorable en date du 14/04/23 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

7.- Dunkerque - rue Militaire -Bastion 28 - désaffectation et déclassement du domaine public du lot de volume "bâti"

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville de Dunkerque est propriétaire du site « Bastion 28 » implanté sur le domaine public à Dunkerque, rue Militaire.

Désigné comme cessible, ce lot de volume est libre d'occupation.

Aussi vous est-il demandé de bien vouloir :

- constater que le lot de volume « bâti » du bastion 28, tel que désigné au plan ci-joint, n'est plus affecté au public ou à un service public ;
- décider son déclassement du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire, son adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents à ce projet.

Avis favorable en date du 14/04/23 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

Merci. Des questions ? Je vous propose de passer au vote.

- Délibérations 1 à 7 : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous en remercie. Monsieur Bartholoméus la numéro 8.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

8.- Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 13 avril 2023

Rapporteur : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire-délégué

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est demandé d'adopter l'ensemble des délibérations du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 13 avril 2023.

Avis favorable en date du 28/04/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur Bartholoméus :

Merci monsieur le maire. Je vais parler du conseil consultatif qui a eu lieu le 13 avril dernier à Fort-Mardyck et avant de vous parler des délibérations, je voudrais vous parler d'un sujet important pour Fort-Mardyck qui est la suppression du distributeur automatique de la Caisse d'Epargne qui est situé à Fort-Mardyck qui est aujourd'hui le seul distributeur automatique de billets sur la commune. Donc j'ai proposé au conseil consultatif de Fort-Mardyck, d'adopter une motion dont je vais vous donner lecture, si vous me le permettez monsieur le Maire.

Motion contre la suppression du distributeur automatique de la Caisse d'Epargne situé rue du Général de Gaulle

Nous avons appris la suppression prochaine du distributeur automatique de billets de la Caisse d'Epargne. Même si ce distributeur n'est pas un service public au sens premier du terme, il reste considéré comme tel aux yeux de la population. L'accès à des espèces, notamment à une distance raisonnable de son domicile, constitue

un droit pour les citoyens qu'il s'agit de protéger.

Or, avec la suppression de ce guichet, les Fort-Mardyckois devront se rendre à Grande-Synthe, Saint-Pol-sur-mer ou encore Petite-Synthe soit à deux kilomètres de là pour les guichets les plus proches ... si tant est que ces derniers ne disparaissent pas également prochainement.

Avec la disparition de ce distributeur automatique, il est à craindre un impact négatif sur le commerce local puisque si que nos concitoyens sont amenés à retirer leur argent ailleurs, il se peut qu'ils en profitent pour y faire leurs achats plutôt que de les faire à Fort-Mardyck.

Dans son édition du 1^{er} mars 2023, la Voix du Nord parle d'« excellents » résultats nets et financiers avec un produit net bancaire de 685 millions d'euros pour un résultat net de 166 millions d'euros » pour le groupe La Caisse d'Epargne dans les Hauts-de-France. Même si à ce jour, la Caisse d'Epargne n'a pas motivé auprès de la commune de Fort-Mardyck sa décision de supprimer ce distributeur automatique, au regard des résultats 2022 qualifiés de « solides » dans la presse, nous ne pouvons imaginer qu'elle soit liée à des considérations économiques. Nul doute qu'une partie de ces bénéficiaires peuvent contribuer au maintien des distributeurs.

Nous rappelons que nombre de nos concitoyens ne font pas tous leurs achats avec une carte bancaire et privilégient l'argent liquide pour nombre de leurs emplettes (boulangerie, presse, marché ...). Nous rappelons que, pour certains, se déplacer reste compliqué : personnes à mobilité réduite, personnes handicapées ou personnes très âgées notamment. Nous rappelons enfin que l'illectronisme est une réalité et que tous nos concitoyens ne disposent pas d'Internet et que l'accès à un distributeur automatique de billets leur est essentiel.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Consultatif s'oppose fermement à la suppression de ce guichet et demande au Groupe Caisse d'Epargne de revoir sa position sur ce sujet.

Motion qui a été adoptée à l'unanimité des membres du conseil consultatif de Fort-Mardyck, moins les élus du Rassemblement National, Défi Fort-Mardyckois, qui n'étaient pas là pour ce conseil et non excusés. Voilà, au conseil, on a voulu marquer notre désaccord vis-à-vis d'une décision de la Caisse d'Epargne qui a été prise sans concertation avec la commune de Fort-Mardyck, qui s'est traduit par un simple coup de fil à mes services pour nous annoncer la nouvelle.

Concernant les délibérations, nous avons quatre délibérations. La première délibération pour autoriser le maire à signer avec « Entreprendre ensemble » le protocole d'accord 2023 pour la mise en œuvre du PLI et valider le versement de notre participation financière. Nous avons une délibération concernant la subvention de fonctionnement à l'AFMACS qui annule et remplace celle qui avait été adoptée au conseil précédent pour une erreur de plume, plutôt une erreur de touche on devrait dire maintenant, puisqu'une erreur matérielle s'était glissée dans la délibération notamment sur le montant de la subvention. Nous avons une délibération pour la mise à jour du tableau des tarifs communaux 2023 et enfin nous avons une délibération très importante pour Fort-Mardyck, puisque vous le savez, comme à Dunkerque, comme à Saint-Pol, nous nous sommes engagés pour la réussite éducative des enfants à Fort-Mardyck et donc nous lançons le dispositif des classes bonus à Fort-Mardyck. Nous avons adopté la délibération et le dispositif est expérimenté, depuis la reprise de l'école hier, dans l'école Jean Jaurès pour les classes de CP et CM2 et il sera généralisé aux deux écoles élémentaires de la commune l'année prochaine à la rentrée, pour les classes de CP et CM2. Je pense que c'est aussi une délibération très importante pour nos enfants et leur réussite éducative.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bartholomèus. Des interventions ? Monsieur Nicolet et monsieur Nave.

Monsieur Nicolet :

Merci monsieur le Maire. Traditionnellement nous n'intervenons pas sur les délibérations concernant les conseils de Fort-Mardyck et de Saint-Pol, mais je voudrais tout simplement soutenir la motion qui a été votée par le conseil municipal de Fort-Mardyck, bien évidemment, mais éviter, me semble-t-il dans sa rédaction une erreur car je pense qu'aujourd'hui il n'y a plus de distributeur de billets de banque à Petite-Synthe, donc il faudra retirer Petite-Synthe de la motion, puisqu'il n'y en a plus et à ce moment-là, il serait même intéressant, on avait eu le débat, ici, au conseil municipal de Dunkerque d'associer Petite-Synthe à Fort-Mardyck pour réclamer...

Monsieur le Maire :

Monsieur Nicolet, il en reste un à la Poste de Petite-Synthe.

Monsieur Nicolet :

Ah, ils en ont remis un à la poste, alors à ce moment-là autant pour moi puisqu'il y en avait un sur la place Louis XIV qui avait disparu, donc ils viennent d'en remettre un, c'est très bien, et donc effectivement, à ce moment-là, votre délibération est correctement rédigée, monsieur le Maire et nous soutenons votre délibération.

Monsieur Baert :

Ils ont simplement enlevé le distributeur qui était place Louis XIV qui était de la Caisse d'Epargne aussi. Là ils ont fait pire car il n'y a pas eu de concertation, le distributeur a été enlevé le soir. Il n'en reste qu'un à Petite-Synthe, celui de la Poste à Saint Nicolas.

Monsieur le Maire :

Il en reste un à Petite-Synthe à Saint Nicolas, mais vous avez raison, monsieur Nicolet, on a connu ça place Louis XIV et d'ailleurs on avait exploré toutes les pistes pour pouvoir essayer de le remplacer. On avait essayé chez un commerçant, mais ça coûtait très cher à celui qui venait prendre des billets. L'alternative, c'était que ce soit la collectivité qui prenne en charge le distributeur et là pour le contribuable, c'était aussi particulièrement cher. Aujourd'hui sur toute la partie Est de Petite-Synthe, il n'y a plus de distributeur.

Monsieur Nave, vous avez la parole.

Monsieur Nave :

Oui merci monsieur le Maire, chers collègues. Monsieur le Maire-délégué, vous avez effectivement rappelé l'absence des élus du Défi Fort-Mardyckois, mais je ne doute pas que vous avez certainement pris de leurs nouvelles en tant que maire délégué garant de la démocratie et des élus du conseil, peut-être par mail, par téléphone pour vous inquiéter de leur état de santé ou de leur état d'absence professionnelle. Non, je ne pense pas, vous cherchez plutôt la petite polémique politicienne ce qui est dommage, puisque vous auriez dû vous placer au-dessus de la mêlée et peut-être prendre de leurs nouvelles.

Quoiqu'il en soit ce conseil municipal me permet d'affirmer, au nom des élus du Défi Fort-Mardyckois et des élus du Défi Dunkerquois, que nous soutiendrons cette mention également. On voit aujourd'hui les conséquences et la volonté de réduire l'usage des espèces sur l'ensemble du territoire national. On a effectivement déjà connu ça à Gravelines, notamment place du Docteur Calmette, plus précisément à Petit-Fort-Philippe, où il y avait effectivement aussi un point de retrait d'argent qui a été retiré. Place Louis XIV, c'était déjà à l'époque la Caisse d'Epargne, on en avait parlé au conseil municipal, ici, le 28 juin 2021, de mémoire, monsieur Bodart était intervenu sur ce sujet, il était question effectivement d'un système de cash back avec les commerçants. Je pense que ce système n'a pas été mis en place, vous venez de le dire, parce que trop cher ou trop contraignant. Il y a peut-être une piste encore à parcourir pour que le débit de tabac qui se situe à proximité de la mairie et donc à proximité du marché, puisse peut-être fonctionner aussi avec un système de cash back si la Caisse d'Epargne décide de ne pas refaire venir ce distributeur, avec toutes les contraintes que cela peut amener et, bien sûr, si le commerçant est d'accord. Donc en conséquence, nous soutiendrons effectivement cette mention et nous nous abstenons sur le reste des décisions qui ont été prises au conseil consultatif. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions je vais passer au vote. Je m'étonne toujours que, - je regarde Jean-Pierre Vandaele qui a été à la tête de notre BNP ici, et d'autres qui ont travaillé dans le secteur bancaire -, je m'étonne toujours qu'on n'ait pas mis dans les obligations bancaires une juste répartition des distributeurs. On sait aujourd'hui le monde bancaire en retrait du nombre d'agences, on aura de moins en moins d'agences bancaires sur le territoire, on le voit. Sur la question des distributeurs, moi je trouve qu'il s'agit d'un service public et je m'étonne que nous n'ayons pas cette obligation des banques d'une répartition, j'ai envie de dire minimale, des distributeurs à l'échelle nationale.

Monsieur Eymery, vous voulez ajouter quelque chose avant qu'on passe au vote ? Allez-y, monsieur Eymery.

Monsieur Eymery :

Oui monsieur le Maire, j'entends votre étonnement qu'il ne soit pas imposé au système bancaire une obligation de service public. Permettez-nous d'être étonnés de votre étonnement, quand on sait que la tendance actuelle de toutes les autorités, je veux dire du système avec un grand S, c'est de réduire l'utilisation des espèces de manière à faire que l'ensemble des transactions passe par des moyens numériques qui permettent de tracer toutes ces transactions et en quelque sorte, de savoir quelles sont les dépenses faites par tout à chacun. Donc les banques ne font là qu'appliquer une directive générale qui, vous verrez, se produit partout ailleurs en Europe.

Monsieur le Maire :

Non ce n'est pas antinomique c'est-à-dire qu'on peut avoir une diminution du nombre d'espèces mais une garantie d'un certain nombre de distributeurs au niveau géographique, ce n'est pas antinomique. Je peux comprendre, à la limite, une diminution de la circulation des espèces, on peut le comprendre, par contre qu'il n'y ait pas d'obligation du maintien des distributeurs pour ceux qui en ont le plus besoin, je pense aux personnes âgées, je pense aussi que souvent sur les marchés, c'est aussi très utilisé, on peut se poser la question non pas, j'ai envie de dire de la diminution de la circulation des espèces, à la limite je peux le comprendre, mais d'un service public de la répartition des distributeurs. Moi je trouve que dans les obligations bancaires, c'est quelque chose qu'il faudrait imaginer. Bref ce n'est pas du ressort de ce conseil municipal, on pourra faire remonter si l'on veut à l'échelle nationale, on pourra le faire mais ce n'est pas du ressort du conseil.

Sur la délibération 8, on a entendu les votes du groupe du Rassemblement National, tous les autres sont pour ? Je vous en remercie.

Monsieur Jean Bodart vous pouvez faire d'abord la 9.

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

9.- Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 13 avril 2023

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est demandé d'adopter l'ensemble des délibérations du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 13 avril 2023.

Avis favorable en date du 28/04/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

(Voir les positions de vote sur les interventions)

Adopté

Monsieur Jean Bodart :

Oui ça concerne le conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer qui s'est tenu également le jeudi 13 avril dernier. Dans son intervention liminaire monsieur le Maire-délégué de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer, Christophe Claeys, a tenu à rappeler le sens de l'association des communes. L'un des principes fondateurs, a-t-il rappelé, c'est la mutualisation des ressources en notant que la convention d'association précisait que « la différence de taille et de moyens crée une inégalité devant le service public local pour les citoyens ». Il a souhaité préciser qu'il allait donner un nouveau souffle au partenariat avec Dunkerque et Fort-Mardyck. Cela, a-t-il dit, va nous permettre d'accélérer le développement des projets : NPNRU, rénovation et amélioration de la performance énergétique des bâtiments, mobilisation du plan 200 000 arbres. Il a complété en précisant que la technicité croissante qui impacte le fonctionnement de nos collectivités (les finances et la recherche de financements publics, le juridique, les marchés publics etc...) nécessite que nous puissions nous appuyer sur les moyens de la grande commune et de la CUD, comme le font d'ailleurs l'essentiel des communes de l'agglomération.

Ensuite il est passé à l'ordre du jour qui comportait essentiellement des questions relatives à l'administration générale avec, en premier lieu, une autorisation de décision modificative pour l'exercice budgétaire 2023. En fait, lors de la séance du conseil consultatif du 12 janvier, le budget spécial avait été voté pour un montant de 10 900 000 € et lors de la séance du conseil municipal du 2 février à la ville de Dunkerque, la dotation a été votée à hauteur de 10 845 000 €, une petite différence de 55 000 € qui est donc affectée à la section de fonctionnement du budget de Saint-Pol-sur-Mer, à la fois en dépenses et en recettes à hauteur de 55 000 €.

Nous avons eu ensuite un certain nombre d'approbations sur des règlements de fonctionnement à la fois sur les banquets des seniors, sur le concours des jardins fleuris, une modification de la régie d'avance des fêtes, la création de bons d'achat au bénéfice des bénéficiaires de la réception des sociétés musicales. En effet, depuis de nombreuses années, la commune organise une mise à l'honneur des sociétés musicales à l'occasion de la Sainte-Cécile avec des bons d'achat. Une modification de la régie de recettes et d'avances des droits d'entrée aux activités culturelles et de dépenses liées à la remise de chèques lire, culture lors d'événements ou concours, la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2021, plusieurs attributions de subventions complémentaires : à l'association du personnel territorial, à l'association Sao Pol Futsal ainsi qu'à l'ensemble vocal Melodies et puis le compte rendu des décisions qui a clôturé ce conseil consultatif.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bodart. Sur cette délibération y-a-t-il des interventions ? Monsieur Nave vous avez la parole.

Monsieur Nave :

Monsieur le Maire, chers collègues, en introduction de mon propos, permettez-moi de saluer l'arrivée d'Emmanuel Vampouille dans notre groupe au conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer. Ce nouveau groupe qui passe de 5 à 6 élus et donc maintenant composé de mesdames Kuzniewski Anne, Defrance Nadine, Van den Broecke Sabrina et de messieurs Briche Tanguy, Vampouille Emmanuel et moi-même. Groupe constitué avec

une volonté commune, celle de défendre l'identité de Saint-Pol-sur-Mer, ses habitants et ses associations, défendre nos commerçants et nos artisans, défendre les agents municipaux, le service public et préserver l'autonomie de notre commune.

Sur le fonds des délibérations. Les conseils à Saint-Pol-sur-Mer se suivent et se ressemblent, nous regrettons cette escalade du mépris, du mensonge et de l'arrogance. Certains d'entre vous ont connu mai 68 avec un slogan fort : « Il est interdit d'interdire », avec une gauche qui était plutôt favorable à la liberté d'expression, à la liberté de parole, à la liberté d'aller venir. Cette gauche qui a aujourd'hui abandonné le respect de l'autre en ce qu'il a de différent. Oublié aussi François Marie Arouet dit Voltaire, philosophe des lumières, lumières qui se sont visiblement éteintes à Saint-Pol-sur-Mer, qui disait : « Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battrais pour que vous puissiez le dire ». Aujourd'hui tout cela a disparu. Ces élus qui se disent de gauche inventent et pondent des règlements qui limitent, restreignent la liberté des élus et des personnes. Des mesures de plus en plus discriminatoires qui s'apparentent clairement à un délit de sale gueule. Il est loin le temps des Christian Hutin et Jean-Pierre Clicq qui, même en désaccord, respectaient leur opposition et acceptaient leur présence partout, tout le temps. A la manière d'un Staline, certains délégués en sont réduits à effacer des élus des photos ou à s'éloigner honteusement pour ne pas s'afficher sur la photo d'un père décoré par son fils. Nous n'accepterons jamais ses attitudes et ses dérives.

Concernant nos positions de vote : une abstention sur le procès-verbal, un vote pour l'adhésion au dispositif régional, une abstention sur les autorisations des décisions modificatives, un vote contre le règlement des banquets qui est discriminatoire, un vote pour le règlement du concours des jardins fleuris avec une demande de modification des montants pour les personnes qui y participeraient, un vote pour la modification de la régie d'avances des fêtes, un vote pour la création de bons d'achat, également un vote pour les récipiendaires des sociétés musicales, un vote pour la régie de recettes et d'avances des droits d'entrée aux activités culturelles, pas de vote sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public avec une intervention, quand même, de mon collègue Tanguy Briche et pour lequel ma collègue Pierrette Cuvelier reviendra ce soir, un vote pour les subventions complémentaires à l'association du personnel territorial, une abstention sur celle accordée à l'association Sao Pol Futsal pour des raisons de manque de transparence quant aux critères qui ont permis d'attribuer cette subvention et surtout, le manque d'équité vis-à-vis des autres clubs, un vote pour l'attribution d'une subvention à l'association Ensemble vocal Melodies pour le renouvellement des chemises et une abstention sur compte rendu des décisions prises par le Maire délégué. Je vous remercie

Monsieur le Maire :

Y-a-t-il d'autres interventions ? Dans le cadre d'une suspension de séance, je passe la parole à monsieur Claeys.

(Suspension de séance)

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Claeys. C'est vrai que je pense que la commune de Saint-Pol-sur-Mer a besoin effectivement d'un appui sur un grand nombre de sujets, on l'a vu notamment, nous étions ensemble pour aller défendre le dossier NPNRU où Saint-Pol était au cœur du sujet, nous avons réussi ensemble à aller chercher pas mal de financements qui permettront demain aux Saint-Poloises et Saint-Polois de vivre mieux dans leur logement, dans leur quartier qui s'améliorera substantiellement, c'est ça la force de nous unir. Je me réjouis effectivement de pouvoir travailler ensemble à l'avenir des Dunkerquois. Bien entendu, nous défendrons tous ici l'identité de Saint-Pol-sur-Mer, comme nous défendrons tous ici l'identité de Dunkerque, comme nous défendrons tous ici l'identité de nos quartiers, de nos communes comme Fort-Mardyck, comme Mardyck, tous ici et il n'y a aucune leçon à recevoir de quiconque en la matière.

Sur la délibération 9, nous avons entendu le vote du groupe Rassemblement National, tous les autres sont pour ? Je vous en remercie.

Monsieur Bodart vous avez les délibérations 10, 11 et même 12 en remplacement de madame Naidji.

FINANCES

10.- Vote des taux d'imposition 2023 - Confirmation

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Chaque année, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'imposition des taxes instituées au sein de leurs périmètres. Ce taux s'applique sur les bases notifiées par les services de l'État en charge de leurs calculs.

Par délibération en date du 2 février 2023, le conseil municipal a voté les taux d'imposition 2023, reconduisant à

l'identique les taux de 2022.

Si la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale, progressive, de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants.

Le taux de taxe d'habitation correspondant était figé au taux voté au titre de l'année 2019, à savoir 30.96 %. Les services de l'Etat nous ont informé qu'à compter de 2023, le taux de THRS (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) pouvait à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

A l'instar des autres taux, il est proposé de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation par rapport aux années précédentes et de le reconduire à l'identique du taux figé, soit 30.96 %, pour 2023, tout en confirmant les autres taux votés lors de la séance du 2 février 2023.

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1520 et suivants ainsi que les articles 1636 B sexies et 1639 A bis relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- confirmer la fixation des taux ci-après :
 - foncier bâti (TFB) = 48.39 %,
 - foncier non bâti (TFNB) = 84.09 %,
- fixer le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) à 30.96 %.

Avis favorable en date du 28/04/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 votes contre Liste Défi Dunkerquois

Adopté

11.- Etat complémentaire des subventions

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

Avis favorable en date du 28/04/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention **au Bateau Feu** : Justine Jotham, Gilles Féryn, Danièle Béle-Fouquart

4 votes contre Liste Défi Dunkerquois pour l'attribution d'une subvention à la section syndicale SUD Solidaire de Dunkerque et à la ligue française de défense des droits de l'homme.

Adopté

Monsieur Jean Bodart :

Ces subventions figurent au budget prévisionnel 2023 et ont été examinées dans les différentes commissions thématiques.

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

12.- Politique de la Ville : programmation 2023

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

La Ville de Dunkerque a signé, le 9 juillet 2015, le Contrat de Ville pour la période 2015-2020, prolongé jusqu'en 2023.

Le Contrat de Ville a été co-construit et signé avec les partenaires, dont l'Etat, la Région des Hauts-de-France, le Département du Nord, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

La Politique de la Ville est pilotée par la CUD ; la Ville de Dunkerque décline l'animation de cette politique sur son propre territoire.

Les quartiers de Dunkerque classés en géographie prioritaire sont le Banc Vert, l'Île Jeanty, le Carré de la Vieille, le Jeu de Mail, la Basse Ville et Soubise.

Le Contrat de Ville 2015-2023 s'articule autour de 6 axes, qui sont :

- stimuler le développement économique et l'accès à l'emploi des publics les plus en difficultés
- agir sur l'attractivité et l'accès au logement digne pour tous
- développer un territoire en associant pleinement ses habitants
- dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes
- privilégier une approche globale de la santé des populations
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

La programmation d'actions proposée pour 2023 a été instruite en fonction de ces axes, afin de s'assurer que les projets retenus répondent bien aux enjeux et objectifs définis dans le Contrat de Ville.

Les projets retenus, pour lesquels des co-financements ont été sollicités et obtenus, sont repris dans le tableau joint.

La présente délibération autorise le maire ou les élu.e.s déléguée.e.s de référence à signer tout acte ou convention relatifs à l'application de la programmation.

Avis favorable en date du 13/04/23 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

4 abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur Bodart :

L'un des enjeux de la politique de la Ville est de réduire les inégalités territoriales et d'assurer une plus grande équité entre les citoyens, citoyens qui doivent pouvoir bénéficier d'un égal accès aux services publics et à toutes les opportunités qu'offrent le territoire. Le contrat de ville définit des objectifs partagés avec l'ensemble des partenaires : en premier lieu, l'État mais aussi la Région, le Département, la Communauté urbaine de Dunkerque, les communes concernées, les bailleurs, les associations... Ces objectifs sont relatifs à 6 axes.

Dans ce cadre, chaque année une programmation d'actions est co-élaborée avec les associations, les habitants et les partenaires en réponse à un appel à projets lancé par l'Etat en coopération avec la Région et la Communauté urbaine de Dunkerque.

Pour l'année 2023 une programmation d'actions a été définie et vous a été présentée dans le tableau joint avec la délibération. Ce tableau indique les montants sollicités auprès de l'État et la Région pour pouvoir mettre en œuvre toutes ces actions.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bodart. Sur ces délibérations 10 à 12, y-a-t-il des interventions ? Monsieur Duval puis monsieur Eymery.

Monsieur Duval :

Merci. Concernant la délibération numéro 10, le vote des taux d'imposition, lors du dernier conseil, nous avons proposé une baisse des taux de fiscalité locale et cette baisse a été rejetée. Nous avons, en conséquence, voté contre la délibération. Nous constatons qu'aucune baisse n'est proposée cette fois non plus, en cohérence, nous voterons contre, bien sûr, une nouvelle fois.

Concernant la délibération relative aux subventions, nous voterons, comme souvent, en division : pour une majorité des subventions, avec 2 bémols, nous voterons contre la subvention accordée au syndicat Sud, comme nous le faisons pour l'ensemble des syndicats pour que ceux-ci puissent rester complètement

indépendants, nous voterons également contre la subvention à la ligue des droits de l'Homme et je vais expliquer pourquoi.

Ce faisant, je vais faire plaisir à cette assemblée qui, en dehors de notre groupe, a soutenu, comme un seul homme, Emmanuel Macron à la présidentielle et même ses députés, comme au second tour. Vous autres, soutiens de Macron, serez heureux d'entendre que pour une fois je dois dire, je suis positivement surpris des prises de position de certains ministres. Le ministre Darmanin puis la première ministre Borne ont en effet eu l'audace de publiquement s'interroger sur la pertinence des subventions accordées à la ligue des droits de l'Homme. Comme quoi, même une horloge cassée peut donner deux fois dans la journée l'heure exacte.

Créée initialement avec des objectifs louables et nobles, à savoir la défense du capitaine Dreyfus, cette association a connu depuis une lente et longue dérive. Dans les années 30 déjà elle refusait de condamner les procès de Moscou au motif que les accusés avaient avoué et qu'il ne fallait pas donner du grain à moudre aux anticommunistes. Plus récemment, elle a multiplié les ambiguïtés et les déclarations étonnantes. En 2020, elle s'opposait ainsi à la dissolution du CCIF (comité contre l'islamophobie en France), officine qualifiée d'islamiste par le ministère de l'intérieur. L'an passé, elle s'était illustrée en défendant l'imam Iquioussen dont les propos sur les femmes, sur les juifs, sur le terrorisme ou sur le génocide arménien étaient particulièrement répugnants. Lors du procès des attentats de Charlie Hebdo et de l'hypercacher, la ligue des droits de l'Homme a brillé par son absence au point qu'un des avocats des parties civiles, Richard Malka, s'en était ému dans la presse.

Dans cette salle, se trouve un grand drapeau indiqué « Je suis Charlie » ; cela devrait au moins vous émouvoir, voir vous interroger. Les mouvements et les personnalités politiques de gauche et d'extrême-gauche ont l'art de manipuler les mots et de déformer leurs sens. Ainsi la République Démocratique Allemande (RDA) n'avait rien de démocratique, et les victimes ayant survécu aux pratiques de la Stasi pourraient en témoigner. De la même façon, le Kampuchéa démocratique, nom officiel du régime criminel des communistes khmers rouges au Cambodge, n'avait rien de démocratique non plus. Il a conduit à un véritable génocide avec plus d'un million et demi de morts. On pourrait parler aussi de certaines associations, soi-disant antiracistes, qui ferment bien souvent les yeux sur certaines discriminations et sur certains racismes notamment le racisme anti blancs.

La ligue des droits de l'Homme n'est pas, elle non plus, à la hauteur de son nom, elle ne défend plus les droits de l'Homme mais une vision étriquée d'une forme d'islamo-gauchisme pour reprendre les propos de l'avocat Gilles-William Goldnadel.

Monsieur le Maire, en subventionnant cette association, vous seriez complice de cette dérive et de cette complaisance à l'égard de l'islam politique. Et puisque nous en sommes à parler de sémantique, de grâce épargnez nous les commentaires du style : « Si vous êtes contre cette subvention à la ligue des droits de l'Homme, c'est parce que vous êtes contre les droits de l'Homme ». Ce serait dommage qu'un polytechnicien ait la répartition d'un collégien. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Monsieur Eymery, je crois que vous avez demandé la parole.

Monsieur Eymery :

Monsieur le Maire, je saisis l'occasion de ce vote de délibérations sur les finances pour exprimer publiquement en conseil municipal, la demande de transmission du grand livre comptable depuis le 22 mars de cette année 2023. J'ai eu une série d'échanges avec le directeur général des services, encore que moi je m'adresse toujours à monsieur le Maire mais évidemment vous avez délégué la réponse, et la dernière réponse qui nous a été donnée, nous transmet un document qui ne sépare pas les dépenses de fonctionnement des dépenses d'investissement qui ne les rattache pas, comme il convient, aux comptes de la comptabilité. Donc, je vous annonce, monsieur le Maire, que je vais être dans l'obligation, pour notre groupe, de saisir la commission d'accès aux documents administratifs pour obtenir ce document.

Monsieur le Maire :

Madame Seret.

Madame Seret :

Merci monsieur le Maire. Moi, je voudrais rester au niveau local sur la ligue des droits de l'Homme et je voudrais revenir sur les semaines de l'égalité qui se sont déroulées du 6 mars au 2 avril pour vous montrer le partenariat important que nous avons avec la ligue des droits de l'Homme de Dunkerque. En effet, le programme intitulé « Face aux discriminations, agissons collectivement », ces semaines de l'égalité ont été riches et variées et la ligue des droits de l'Homme a été très active en organisant deux conférences débats et en participant au forum qui a permis de sensibiliser aux discriminations plus de 200 scolaires. Les discriminations abordées lors de ce forum ont été par exemple : l'homophobie, le sexisme, les violences faites aux femmes. Actuellement, la ligue des droits de l'Homme effectue aussi des actions avec les habitants en partenariat avec trois maisons de quartier de Petite-Synthe sur le thème de l'alimentation et comment gagner en pouvoir d'achat : repérage des éco trucs pour bien acheter et de toutes les possibilités d'achat en circuit court local, peu cher, pour développer les possibilités d'accès pour toutes les personnes les plus en difficulté. Pour conclure, vous pouvez constater que la ligue des droits de l'Homme réalise un travail satisfaisant en matière de lutte contre les discriminations et d'accompagnement dans l'accès aux droits, en cohérence avec la politique municipale de lutte contre les discriminations.

Monsieur le Maire :

Merci madame Seret.

Monsieur Eymery il n'y a pas de grands livres comptables dans les collectivités et le directeur général des services avec mon accord, en toute transparence, vous a envoyé le listing de toutes les lignes de tous les mandats c'est-à-dire un document de 360 pages qui compte 11 000 lignes d'écriture comptable. Je pense qu'en matière de transparence, on ne peut pas faire mieux. Un petit peu comme monsieur Nave tout à l'heure qui disait la liberté, la liberté, on est dans une totale transparence en termes de liberté vous pouvez exprimer tout et d'ailleurs n'importe quoi, aussi, et donc monsieur Eymery je ne sais pas ce qu'on pourra vous donner de plus. Vous avez tous les mandats, vous avez le listing de tous les mandats. Moi je veux bien que vous fassiez la procédure que vous avez évoquée mais je ne vois pas ce qu'on peut vous donner de plus, vous avez tout et en tout cas, en totale transparence et là-dessus, moi, je n'ai jamais fait obstacle à la transparence, il n'y a rien à cacher ici sur cette collectivité.

Je vous propose d'en venir au vote :

- *Délibération 10 : Qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois Qui s'abstient ?*
 - *Délibération 11 : On a entendu le vote en division du groupe Rassemblement National, tous les autres sont pour ? Je vous en remercie.*
 - *Délibération 12 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois*
- Monsieur Vandaele vous avez la 13.*

ECONOMIE TOURISME

13.- Approbation de la charte des terrasses de la Digue

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre VANDAELE, Adjoint au Maire

Dans le cadre de ses compétences et en partenariat avec la ville, la Communauté Urbaine de Dunkerque a entrepris un programme pluriannuel de rénovation complète de la digue de Malo-Les-Bains.

Commencés en 2018 par la Digue des Alliés, les travaux en cours se termineront prochainement, Digue de Mer. Ces travaux d'importance s'inscrivent dans un vaste projet de développement économique et d'attractivité de notre territoire.

A l'issue des travaux, la station balnéaire disposera d'aménagements performants, innovants et de qualité avec, en particulier, un Grand Hôtel de 100 chambres avec son spa ouvert à tous.

La nouvelle digue permettra à tous de profiter des nombreux attraits de la station et notamment des commerces et restaurants qui la jalonnent.

Ces derniers ont accompagné cette transformation avec deux objectifs : des espaces plus sécurisés et des installations de qualité.

La Ville de Dunkerque disposait déjà d'une charte des terrasses et des mobiliers commerciaux sur l'ensemble de son territoire, adoptée en conseil municipal par délibération en date du 8 février 2018.

Il est apparu nécessaire de préciser certaines dispositions et notamment celles applicables à la Digue, compte tenu de la configuration particulière des lieux et de l'attractivité du secteur.

Cette charte doit assurer l'épanouissement du commerce, tout en préservant la sécurité et l'attractivité de la station balnéaire grâce à :

- l'harmonisation et la qualité des matériaux et mobiliers des terrasses
- une meilleure fonctionnalité et sécurisation des espaces piétonniers
- une clarification des usages et des autorisations d'occupation du domaine public.

Elle vient en complément de la charte des terrasses et mobiliers commerciaux dont elle vient préciser les préconisations sur le secteur de la digue.

Il est proposé au conseil, municipal d'approuver ce document joint à la présente délibération.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver la charte des terrasses et mobiliers commerciaux et son annexe applicable au secteur de la digue
- autoriser le maire ou son adjoint délégué à prendre tout acte à intervenir pour son application.

Avis favorable en date du 28/04/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

Merci. Des interventions ? Monsieur Nicolet.

Monsieur Nicolet :

Merci monsieur le Maire. Quelques questions à Jean-Pierre concernant cette charte. Est-ce que ça sous-entend une forme d'uniformisation du décor ou alors est-ce que les commerçants auront le choix ? Alors je comprends qu'il faille éviter d'avoir tout et n'importe quoi bien évidemment, mais est-ce qu'il y aura un choix entre trois ou quatre formes de terrasse, je n'en sais rien, d'une part et est-ce que ça a été délibéré, organisé, travaillé avec les commerçants de la digue et est-ce qu'une participation financière à l'achat de ces terrasses est-elle envisagée, d'autre part ?

Monsieur Vandaele :

Concernant le choix effectivement c'est quelque chose qui a été travaillé avec les commerçants et avec les architectes de la Ville. Il n'y aura pas quelque chose de très formel et puis tout le monde sera dans les mêmes couleurs puisqu'il y a le choix de rail de couleurs, on peut faire un peu ce que l'on veut. Il y a quelque chose qui est assez unique, c'est dire sur les parties de terrasse détachées, on veut quelque chose qui soit translucide c'est-à-dire qu'on voit du début de la digue jusqu'au bout, qu'on n'ait pas de paravent, de choses qui étaient publicitaires comme auparavant avec une partie des paravents qui est fermée, qui sont des parties opaques. Donc quelque chose qui change et combien je trouve ça joli aujourd'hui.

Pour la dernière partie, il y a bien un comité d'indemnisation mais c'est pour la perte de chiffre d'affaires pendant la période de travaux sur la digue mais il n'y a pas d'accompagnement financier pour les investissements puisque je rappelle que ces investissements seront amortis dans le bilan des commerçants et donc qu'ils contribuent à la revente de leur chiffre d'affaires et de leur fonds de commerce, donc pas de coup de main de ce côté-là.

Monsieur le Maire :

Chiffre d'affaires qui a substantiellement augmenté.

Monsieur Vandaele :

On va dire que depuis que les travaux ont commencé, certains établissements qui faisaient partie de la première phase de travaux qui ont fait des investissements d'agrandissement et de terrasses attachées et détachées m'ont dit que sur la saison dernière - bien sûr, il y a eu le beau temps -, ils ont amorti en totalité leur investissement sur une saison.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Vandaele. Sur la délibération 13 : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie. Madame Eloy la 14.

14.- Sous-traité de plage - lot n°7 - changement d'exploitant - demande de la SAS REDROCK34

Rapporteur : Madame Marjorie ELOY, Adjointe au Maire

La société HLEE, enseigne Red Rock Café, sise 34 Digue de mer à Dunkerque, a cédé son fonds de commerce à la société REDROCK34.

Dans ce cadre, la société REDROCK34 sollicite le transfert du sous-traité d'exploitation de la plage, lot n°7, pour son compte.

Pour rappel, les sous-traités d'exploitation de la plage ont été accordés dans le cadre de la procédure de délégation de service public par la Ville de Dunkerque, elle-même concessionnaire de la plage par arrêté préfectoral du 20 décembre 2021.

Il est proposé d'autoriser, par avenant, le transfert du sous-traité d'exploitation de la plage, lot n°7 à la société REDROCK34.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser le transfert du sous-traité d'exploitation de la plage, lot n°7, à la société REDROCK34,
- autoriser le maire ou l'adjoint au maire à signer l'avenant de transfert ainsi que tout acte à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Avis favorable en date du 28/04/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

*Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie.
Monsieur Bodart en l'absence de monsieur Gourvil la 15.*

PERSONNEL

15.- Ajustement du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Emplois non permanents

- Chargé-e de projet participation et mobilisation des habitants Ecoquartier Glacis

Le projet de transformation des Glacis en écoquartier concerne plus de 2.000 habitants et touche le quotidien de très nombreux Dunkerquois, habitants ou usagers. Il combine l'ensemble les enjeux de transition : écologique, énergétique, démographique, numérique...

Le niveau d'ambition du projet exige un dialogue continu et renouvelé pour accompagner les habitants et usagers dans la compréhension des transitions, leur appropriation et leur mobilisation collective et individuelle dans leur mise en œuvre.

L'objectif est également d'enrichir le projet urbain et de rénovation de l'habitat d'une ambition citoyenne et sociale pour développer le vivre-ensemble, les initiatives locales et la vie du quartier.

Pour accompagner ces dynamiques, l'équipe projet doit renforcer ses compétences techniques en matière de participation des habitants et d'éducation populaire.

Pour répondre à cet enjeu, il est proposé de créer un contrat de projet « Chargé de projet participation et mobilisation des habitants Ecoquartier Glacis », pour une durée de 3 ans.

Le poste sera pourvu dans le cadre d'un contrat de projet, tel que prévu par les articles L.332-24 à L.332-26 du code général de la fonction publique, relevant de la filière administrative et de la catégorie A, pour une période de 1 an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 3 ans. La rémunération sera calculée par référence à l'échelle de rémunération fixée pour le grade de recrutement.

Avis favorable en date du 28/04/23 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

*Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? C'est très bien.
Sur la 16, monsieur Mazouni.*

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES**16.- Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement**

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZOUNI, Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions de l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement est présenté, pour information, aux membres du Conseil Municipal.

Une version électronique du rapport est disponible et téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/communaute-urbaine/les-competences/la-politique-de-leau>.

Monsieur Mazouni :

De ce rapport, j'en retiens quelques faits marquants : le suivi local et innovant de l'évolution de la pandémie par l'analyse des eaux usées, le choix du nouveau mode de gestion intégré sous délégation de service public des 10 stations d'épuration avec une véritable convergence de prix en termes d'eau assainie pour les secteurs Est et Ouest, la valorisation énergétique des boues ou encore des unités pilotes pour la réutilisation en sortie de station comme eau industrielle ou eau non conventionnelle mais aussi la reconstruction du réseau avec le réaménagement de l'axe majeur de Malo et avenue de la Mer.

S'agissant des enjeux environnementaux, je tenais à souligner la création d'outils transversaux de gouvernance et de solidarité, comme la création d'un fonds « Eau du Dunkerquois », le lancement du comité de l'eau, la gestion du trait de côte, ou encore le lancement de l'année de l'eau. Mais aussi et surtout, l'adoption finalement du programme Eco-gagnant avec 3 actions majeures : la mise en œuvre de la décarbonation pour adoucir l'eau, le déploiement de la télérelève et la mise en place du dispositif d'aide aux habitants Récup'eau pour le bon usage des eaux pluviales.

Autant d'éléments, monsieur le Maire, qui placent notre territoire à la pointe de la gestion du cycle de l'eau.

Monsieur le Maire :

Merci, des interventions? Madame Cuvelier allez-y.

Madame Cuvelier :

Chers collègues à la lecture de ce rapport de l'eau du Dunkerquois, nous pouvons faire plusieurs remarques.

Tout d'abord, nous saluons l'effort concernant l'amélioration du réseau d'assainissement des eaux et avec l'objectif d'adoucir l'eau. Cependant, nous estimons que des efforts doivent être encore faits sur ce réseau. Concernant les chiffres sur 14,2 millions de mètres cubes d'eau prélevés et envoyés dans le circuit d'eau, seulement 13 millions de mètres cubes sont livrés aux consommateurs. Il y a donc une perte d'environ 9,15 %. Les pertes sont considérables malgré la modernité du réseau, les anciennes canalisations datent des années 60. Aujourd'hui environ 1,15 millions de mètres cubes sont perdus au cours de leur transition sur le circuit d'eau. Nous avons fait un petit calcul en demandant la consommation annuelle en eau d'un habitant de Saint-Pol-sur-Mer et nous vous invitons en faire de même avec vos factures chez vous. Cet usager vit dans une maison avec sa femme et un enfant et consomme 90 m³ d'eau par an. Si nous nous basons sur le taux de perte d'eau, ça signifie que chaque année sur le réseau avec l'eau perdue nous pourrions alimenter une ville de 12 770 ménages ou en faire l'économie. Nous savons que le chiffre de zéro perte est impossible à atteindre mais avec ce réseau, et dans un contexte de phénomène de sécheresse qui s'accélère et de dérèglement climatique, la préservation de l'eau est primordiale et que les efforts doivent être plus importants pour l'acheminement de l'eau.

De plus début mai, nous apprenions que la qualité de l'eau n'est pas celle que nous espérions. En effet, le taux de métabolites de chloridazone, pesticide interdit depuis 2018, est 8 fois supérieur à la norme. Cependant, le syndicat de l'eau du Dunkerquois rassure, aucun danger pour le consommateur. Nous demandons, dans l'attente des analyses et de l'évolution de la situation, d'interdire à la population de boire cette eau. Qu'en pensez-vous ? Merci de votre attention.

Monsieur le Maire :

Très bien, monsieur Mazouni vous voulez ajouter quelque chose?

Monsieur Mazouni :

Il faut rappeler quand même que par rapport au suivi au niveau des pertes, chaque année près de 18 kilomètres de canalisation d'eau potable sont renouvelés. Des techniques de renouvellement des réseaux sont aussi innovantes par drone par exemple et globalement chaque année il y a ce système d'investissement.

S'agissant de la qualité de l'eau, je pense que le syndicat de l'eau du Dunkerquois y a répondu et je n'ai rien d'autre à ajouter finalement.

Monsieur le Maire :

Tout à fait. Nous avons une très bonne politique de l'eau à Dunkerque, on peut en être très très fier. On a été très en avance sur les enjeux de submersion marine et on y reste très attaché ; on est très en avance sur la problématique des inondations. Dunkerque, je crois, doit être l'une des rares agglomérations en France à avoir lancé, très en amont, une étude sur l'impact du changement climatique sur la gestion du polder et aujourd'hui, on en a déjà les résultats et on est déjà en train de discuter avec les autres collectivités sur la façon dont on va gérer demain le polder.

Sur les problématiques de sécheresse, cela fait pratiquement 10 ans qu'on travaille justement sur les perspectives de garder une capacité d'eau industrielle parce qu'à l'époque, quand on a lancé la réflexion sur la réindustrialisation du territoire, on a dit « ça doit être l'industrie du XXIème siècle » et la question de l'eau industrielle sera décisive et ça c'était il y a 9 ans exactement. Nous avons lancé cette réflexion pour avoir l'eau industrielle et accompagner les industriels sur cette problématique largement avant les autres territoires, tant et si bien qu'aujourd'hui, le territoire dunkerquois est en capacité d'accueillir des industries du XXIème siècle et de travailler avec des industriels, je pense en particulier à Clarebout, pour justement améliorer les process et en faire des process beaucoup plus économes en eau.

Sur la question de la qualité de l'eau, le syndicat de l'eau du Dunkerquois travaille dessus et continue à y travailler. A la fin de l'année, les Dunkerquois auront une eau qui ne sera plus calcaire : c'est le processus de décarbonatation, qui d'ailleurs fera faire des économies de pouvoir d'achat aux Dunkerquois puisqu'évidemment, les machines à laver, les lave linges et autres... vieilliront moins vite et d'ailleurs, même l'eau que vous utilisez pour cuire votre œuf, madame Cuvelier, mettra moins de temps à cuire et vous dépenserez moins d'énergie avec une eau décarbonatée. Vous voyez, madame Cuvelier, donc, la politique de l'eau sur ce territoire, elle est exemplaire en la matière, exemplaire. Voilà donc, madame Cuvelier. Sur ce, il n'y a pas de vote sur la délibération 16.

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal prises en application du texte susvisé,

Vu les crédits ouverts au budget,

J'ai eu à prendre les décisions suivantes dont je rends compte au Conseil Municipal

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

1. Autorisation d'une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local

La Ville de Saint-Pol-sur-Mer prévoit de réaliser sur 2023 et 2024 des travaux de rénovation et d'isolation à l'école maternelle Kergomard. Le coût prévisionnel est de 858 259 € HT dont 773 338 € HT de travaux de rénovation énergétique et 84 921 € HT de végétalisation. La Ville de Saint-Pol-sur-Mer sollicite les services de l'Etat pour obtenir, sur ce projet, une subvention au titre de la DSIL, à hauteur de 40% des travaux.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

2. Convention de partenariat avec BIO TOPIA pour l'organisation du concours photo sur la biodiversité "faune et flore sauvages"

Engagée dans l'élaboration de son atlas de la biodiversité communale, la commune de Fort-Mardyck organise un concours photos en partenariat avec BIO TOPIA sur le thème de la biodiversité, en vue de valoriser la biodiversité du territoire.

3. Mise à disposition de 15 kiosques par l'Office de Tourisme

Dans le cadre du Marché de Noël 2022, l'Office de Tourisme, par voie de convention, met à disposition de la commune de Fort-Mardyck 15 kiosques, série "les Sirènes".

4. Remboursement d'un dommage sur les canalisations souterraines par AXA assurances

AXA assurances indemnise le dommage subi sur les canalisations souterraines à l'arrière du bâtiment de la nouvelle mairie, survenu le 31 mars 2022, à hauteur de 11 697 €.

ACTION SPORTIVE**5. Modification de la période des essais gratuits de séances d'activités dans le cadre de Sport-Pass annuel**

A compter du 1er février 2023, des essais gratuits de séances d'activités seront possibles tout au long de la durée du dispositif Sport-Pass annuel.

ACTION CULTURELLE**6. Dossiers de subventions de fonctionnement pour l'année 2023 déposés à la DRAC**

Quatre dossiers de subventions de fonctionnement (programmation culturelle Triennale Art et Industrie, médiation structurée, récolement-inventaire-numérisation, conservation-restauration des collections des musées de Dunkerque) sont déposés auprès de la DRAC pour l'année 2023.

Le montant total demandé pour les subventions s'élève à 68 050 € pour une dépense totale de 525 225 €.

7. Accord de partenariat conclu avec l'Office de Tourisme et des Congrès Communautaire du 1er janvier au 31 décembre 2023

Un accord de partenariat valable du 1er janvier au 31 décembre 2023 est conclu avec l'Office de Tourisme et des Congrès Communautaire. L'Office de Tourisme et des Congrès Communautaire assure la promotion, la réservation, les inscriptions aux activités et ateliers proposés par le LAAC pendant les vacances scolaires.

8. Week-End Musées Télérama les 18 et 19 mars 2023

Le magazine Télérama organise les 18 mars et 19 mars 2023 une opération dénommée "Week-End Musées Télérama" qui permet aux porteurs du pass de bénéficier de l'accès gratuit au LAAC.

9. Convention tripartite conclue entre la Ville de Dunkerque, l'association l'Art contemporain et l'entreprise Giry dans le cadre de la réalisation d'une commande artistique pour la Triennale Art & Industrie

Une convention tripartite est conclue entre la Ville de Dunkerque, l'association l'Art contemporain et l'entreprise Giry afin d'aider à la réalisation d'une fresque murale de l'artiste Lisa Ouakil. La rémunération versée à l'entreprise Giry s'élève à 1 590 € TTC.

10. Contrat pour une composition d'une œuvre originale par la compagnie "Si ceci Se sait"

Dans le cadre de l'exposition " Comme de longs échos qui se confondent ", la compagnie « Si ceci Se sait » crée une composition originale d'une œuvre pour piano, accordéon et contrebasse, interprétée par des professeurs du conservatoire, le 5 février 2023 au LAAC, pour un montant de 1 225 €.

11. Contrat pour une visite accompagnée en langue des signes française avec l'association Accesourds du Littoral Dunkerquois

Un contrat est conclu avec l'association Accesourds du Littoral Dunkerquois pour l'organisation d'une visite accompagnée en langue des signes française pour un groupe de personnes adultes sourdes ou malentendantes, autour de l'exposition « Comme de longs échos qui de loin se confondent » au LAAC le 5 mars 2023, pour un montant de 500 €.

12. Convention conclue avec l'EPSM des Flandres

La convention permet à un groupe d'enfants suivis par l'hôpital de jour La Petit Prince, de participer à des activités à visée socio-thérapeutique au LAAC, du 1er novembre 2022 au 5 juillet 2023, hors vacances scolaires.

13. Conservatoire - Résidence d'Axel Nouveau

Un contrat est conclu avec l'association « Si ceci Se sait », afin d'assurer la résidence de monsieur Axel Nouveau autour de l'écriture et l'improvisation à destination de tous les départements et tous les cycles du conservatoire, en janvier, février et mars 2023, pour un montant de 2 680 €.

14. Conservatoire - Master class

L'association « LA SOJA » organise une master class autour de la musique et du chant bulgare, aimée par

Bastien Charlery, le 4 janvier 2023 au campus de l'esplanade, pour un montant de 270 €.

15. Conservatoire - Conférence et master class

Why compagnie organise des master class et une conférence autour des musiques actuelles et de la flûte, animées par monsieur Yann Clery, en janvier et mars 2023, pour un montant de 3 840 €.

16. Prestation saison du conservatoire

L'association « Le concert d'Astrée » assure une prestation intitulée « Les amours de Jupiter, le concert d'Astrée » le 14 mars 2023 ainsi qu'une présentation de la viole de gambe et une master class violon, le 15 mars 2023 à l'auditorium Bizet, pour un montant de 4 462,65 €.

17. Prestation saison du conservatoire

Dans le cadre de "Dunkerque, rencontre européenne en musique", un contrat est conclu avec JB-Cello-Productions pour une prestation de monsieur Johannes Burghoff, violoncelliste, le 7 février à l'auditorium Bizet, pour un montant de 400 €.

18. Prestation saison du conservatoire

Dans le cadre de la saison du conservatoire, l'association Polymuse organise les rencontres régionales de guitares le 29 janvier 2023, salle de la Concorde, pour un montant de 800 €.

19. Plan chorale

L'association TAKADIM assure des interventions dans les écoles Jean Jaurès et de la Porte d'eau, pour la préparation d'un concert prévu le 24 mai 2023, pour un montant de 220 €.

20. Convention dépôt-vente de cartes d'artistes au LAAC

Dans le cadre de l'opération "La semaine suisse" au LAAC, du 18 novembre au 17 décembre 2022, une convention est conclue avec la MadMoiselle MCH association pour le dépôt-vente de 6 exemplaires de jeux de cartes d'artistes au prix public de 15 €.

21. Mise en vente et mise en gratuité d'affiches à la boutique du LAAC

A compter du 16 janvier 2023, plusieurs affiches en lien avec les œuvres de la collection du LAAC sont mises en vente à la boutique du LAAC. Un certain nombre d'affiches est mis en gratuité pour une distribution aux différents partenaires.

22. Convention de mise à disposition du forum du LAAC

Une convention est conclue avec l'entreprise EDF de Gravelines pour la mise à disposition du forum du LAAC, le 27 janvier 2023, à titre gracieux.

23. Convention de mise à disposition du forum du LAAC conclue avec la société Com & Co Events

Une convention est conclue avec la société Com & Co Events pour l'organisation de la soirée de gala des oncologues ainsi qu'une visite de l'exposition anniversaire " Comme de longs échos de loin se confondent " le 20 juin 2023, pour un montant de 1 230 €.

24. Avenant n°1 au contrat d'autrice et d'écriture - commissariat d'exposition dans le cadre de la Triennale "Art & Industrie" / Camille Richert

L'avenant n°1 conclu entre la Ville de Dunkerque, le FRAC Grand Large Hauts-de-France et la commissaire invitée Camille Richert a pour objet de modifier les dispositions de l'article 3 "Engagements de la commissaire invitée de l'exposition", de l'article 4 "Engagements de la Ville" et de l'article 5 "Engagements du FRAC Grand Large" du contrat d'autrice et d'écriture-commissariat d'exposition dans le cadre de la Triennale Art & Industrie.

25. Avenant n°1 au contrat d'autrice et d'écriture-commissariat d'exposition dans le cadre de la Triennale "Art et Industrie" / The Grounded Guild Limited - Anna Colin

L'avenant n°1 conclu entre la Ville de Dunkerque, le FRAC Grand Large Hauts-de-France et la commissaire invitée Anna Colin / The Grounded Guild Limited, a pour objet de modifier les dispositions de l'article 3 "Engagements de la commissaire invitée de l'exposition" et de l'article 5 "Engagements du FRAC Grand Large" du contrat d'autrice et d'écriture-commissariat d'exposition dans le cadre de la Triennale Art & Industrie.

26. Avenant n°1 au contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte dans le cadre de l'édition consacrée aux collections du musée des beaux-arts de Dunkerque / Valérie Douniaux

L'avenant n°1 conclu avec l'auteure Mme Valérie Douniaux, a pour objet de modifier les dispositions de l'article 3 "Engagements de l'auteure" et de l'article 4 "Engagements de la Ville" du contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte dans le cadre de l'édition consacrée aux collections du musée des beaux-arts de Dunkerque.

27. Avenant n°2 au contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition des 40 ans du LAAC / Ludovic Linard

L'avenant n°2 a pour objet de modifier les dispositions de l'article 2 "Engagements de l'Artiste" et de l'article 6 "Conditions financières" du contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition des 40 ans du LAAC.

28. Avenant n°2 au contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition des 40 ans du LAAC / Dominique De Beir

L'avenant n°2 a pour objet de modifier les dispositions de l'article 2 "Engagements de l'artiste" et de l'article 6 "Conditions financières" du contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition des 40 ans du LAAC de l'artiste Dominique De Beir et de modifier également l'avenant n°1 en précisant que la conférence initialement prévue le 16 décembre 2022 est reportée au 11 janvier 2023.

ACTION SOCIALE

29. Appel à projets Phosphor'âge

Le Conseil Départemental du Nord a retenu le projet "Bien vieillir à Dunkerque" dans le cadre de l'appel à projets Phosphor'âge. A ce titre, une subvention d'un montant total de 100 000 € va être attribuée à la Ville de Dunkerque pour les années 2023/2024 afin de permettre à la Mission Séniors de mettre en œuvre les actions retenues dans le cadre de l'appel à projet.

30. Convention entre la Ville de Dunkerque et l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV)

Cette convention définit les engagements respectifs de deux parties dans le cadre du programme "séniors en vacances". Une aide au départ en vacances, représentant une partie du prix, est octroyée, sous conditions d'éligibilité, par l'ANCV, soit 194 € pour une semaine de 8 jours/7 nuits par personne éligible.

31. Convention conclue avec l'Espace Santé du Littoral (ESL)

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le(a) psychologue salarié(e) de l'Espace Santé du Littoral participera, à titre gracieux, à l'animation de séances collectives à destination des bénévoles de la Mission Séniors. La convention est conclue pour une durée de 1 an et renouvelable par tacite reconduction

FINANCES

32. Dotation de Soutien à l'Investissement Local

La Ville prévoit de réaliser en 2023 des travaux de rénovation et d'isolation dans les bâtiments municipaux suivants :

- Réhabilitation du bâtiment Complexe de la Licorne comprenant des travaux pour l'amélioration énergétique du bâtiment et la mise aux normes et la sécurisation de l'équipement. Coût prévisionnel total : 7 679 695,29 € HT, dont 2 708 350€ HT pour la rénovation et l'isolation énergétique.
 - Aménagement d'une restauration scolaire au sein de la maison de quartier de la Tente Verte (rénovation thermique et création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires). Coût prévisionnel : 266 666.67€ HT.
 - Rénovation et isolation thermique de l'école Victor Hugo. Coût prévisionnel 263 925€ HT.
 - Installation d'un générateur PV et raccordement au réseau de chaleur de l'école la Meunerie. Coût prévisionnel : 210 218€ HT.
 - Création d'un parvis à l'école Jules Ferry pour la sécurisation de l'équipement. Coût prévisionnel : 100 000€ HT.
- La Ville sollicite les services de l'Etat pour obtenir, sur ces projets, une subvention au titre de la DSIL à hauteur de 40% des travaux précités.

33. Décision modificative - Régularisation de la facture adressée au lycée Jean Bart par décision n°2022/255

Les heures de mise à disposition du gymnase du lycée Jean Bart à Dunkerque Grand Littoral Volley Ball n'ont pas été défacturées du coût total de la facture adressée au lycée Jean Bart pour la mise à disposition des équipements sportifs municipaux, pour l'année scolaire 2021/2022. Conformément à la convention tripartite signée entre le lycée Jean Bart, le DGLVB et la Ville, il convient de défacturer 2 314 € correspondant aux 178 heures de mise à disposition de ce gymnase au DGLVB. La nouvelle facturation pour le lycée Jean Bart s'élève

donc à 27 872 € (30 186 € – 2 314 €).

ADMINISTRATION GENERALE

34. Concession funéraire, rétrocession à la commune et remboursement

En 2021, un terrain a été octroyé au cimetière de Rosendaël pour une durée de 15 ans, moyennant 110 € pour y fonder une sépulture familiale. Le propriétaire souhaite rétrocéder, à titre onéreux, ledit terrain libre de toute occupation. La Ville de Dunkerque lui rembourse la somme de 68,70€ correspondant au prix d'achat moins 36,66€ correspondant à la part reversée au CCAS et 4,64€ de temps d'utilisation.

Monsieur le Maire :

Vous avez reçu les délégations de pouvoirs du maire prises en vertu de l'article L 21 22-22 du CGCT, avez-vous des observations ? S'il n'y a pas d'observation, nous en avons terminé avec notre conseil.

Je vous signale que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 9 juin, c'est une date imposée. Donc, vous pouvez déjà la bloquer sur vos tablettes. Il sera consacré à l'élection des délégués appelés à élire les sénateurs. Je vous rappelle, à cette occasion, que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023. Vous pouvez également le noter sur vos tablettes.

Bonne soirée à toutes et à tous, merci à vous.

La séance est levée à 19h15.

ANNEXE

Intervention de monsieur Christophe Claeys Maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer durant la suspension de séance


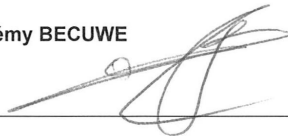
Bonsoir à tous. Pour revenir sur le conseil consultatif, je ne ferai pas de retour évidemment sur les comparaisons flatteuses qui ont été faites. Je souhaiterais davantage me focaliser en retour, sur le propos introductif. Merci Jean, pour avoir retracé l'intégralité de ce qui a été dit, propos introductif dans lequel je réaffirme effectivement un juste retour à la normale dans les relations avec Dunkerque, retour à la normale où Saint-Pol-sur-Mer occupera toute sa place dans le grand Dunkerque dans l'intérêt des Saint-Polois, et tout en préservant et en affirmant l'identité saint-poloise. L'intérêt de tous et l'intérêt des Saint-Polois, c'est le développement à la fois économique et à la fois, au niveau des logements qui sont de la compétence de la CUD. Et, on ne doit pas rester sur le quai, tout simplement. C'est une affaire d'hommes et ça se passe très bien.

TABLE DES MATIERES

	Pages
I	
Approbation des procès-verbaux des réunions du Conseil Municipal du 02/12/2022 et du 02/02/2023	4
II	
DELIBERATIONS	
ACTION FONCIÈRE	
1. Dunkerque - site Marine - Opération "Les docks de la marine" - cession au profit de la SPAD	4.../8
2. Dunkerque - ZAC du Grand Large - rue du Maréchal Leclerc - cession au profit de S3D	5.../8
3. Dunkerque/Malo-les-Bains- rue de Douai - résidence le Dyck - cession au profit de M. et Mme Arnaud Tondeur	6.../8
4. Dunkerque/Malo-les-Bains- rue de Douai - résidence le Dyck - cession au profit de M. Aubin Abeele	6.../8
5. Dunkerque/Petite-Synthe - 11 rue de la Bastille - cession au profit de M. Dominique Vanlerberghe	7/8
6. Dunkerque/Petite-Synthe - impasse Ruy Blas - désaffectation et déclassement du domaine public	7/8
7. Dunkerque - rue Militaire -Bastion 28 - désaffectation et déclassement du domaine public du lot de volume "bâti"	8
COMMUNE DE FORT-MARDYCK	
8. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 13 avril 2023	8.../10
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER	
9. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 13 avril 2023	11/12
FINANCES	
10. Vote des taux d'imposition 2023 - Confirmation	12.../16
11. Etat complémentaire des subventions	13.../16
DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN	
12. Politique de la Ville : programmation 2023	13.../16
ECONOMIE TOURISME	
13. Approbation de la charte des terrasses de la Digue	16/17
14. Sous-traité de plage - lot n°7 - changement d'exploitant - demande de la SAS REDROCK34	17/18
PERSONNEL	
15. Ajustement du tableau des effectifs	18
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES	
16. Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement	19/20
III	
DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE	20.../24
ANNEXE	25

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2023

Feuille de signature

<p>Le Maire Patrice VERGRIETE</p> 	<p>Le secrétaire de séance Rémy BECUWE</p> 
--	--